



ALTERNATIVES CITOYENNES

Bimestriel d'information et d'échanges du Programme Concerté Pluri-Acteurs - PCPA-Congo
Siège : Case J-043 V-OCH-Moungali III - Brazzaville / www.pcpacongo.org
Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA ; email : bajeanfelix@gmail.com

Le PCPA est soutenu financièrement par le Ministère congolais du Plan, le Ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement et l'Union européenne. Le contenu d'Alternatives Citoyennes ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère congolais du Plan, du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement et de l'Union européenne.

NUMERO - 019 - Octobre 2013
Gratuit



PCPA Congo - PAREDA :

Réunions bilan des plateformes thématiques



*Les membres de la commission
d'harmonisation des plateformes thématiques*

(PP. 2 - 6)

Comité de pilotage

Du 6 au 7 novembre 2013,
session du comité de pilotage, à
Brazzaville.

Conseil départemental de la Bouenza

La collectivité locale marque son adhésion à œuvrer aux côtés du PCPA

(P.13)

Dolisie, Conseil municipal

**L'appui aux projets de développement sera augmenté l'année
prochaine**

(PP.10 - 11)

Nkayi, Conseil municipal

Les associations appelées à sortir de leur isolement

(P.12)

Plateforme, Education-Formation et Insertion

«Le PCPA, est un outil qui nous permet de renforcer nos capacités»

A Brazzaville, du 9 au 26 septembre 2013, le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA Congo) a organisé, sur financement du Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), les réunions bilan de ses 5 plateformes thématiques. De ces plateformes, figure en bonne place celle qui traite du domaine de l'Education, la Formation et de l'insertion (EFI).

« Après deux ans, depuis la mise en place des plateformes, il était temps de faire le point de ce qu'a été le fonctionnement desdites plateformes », a expliqué Roger Franck Matoko, animateur de la plateforme Education-Formation-Insertion (EFI), le 20 septembre dernier à la fin des trois jours de réunion bilan de cette plateforme thématique, organisée par le Programme Concerté Pluri Acteurs (PCPA Congo). Avant de poursuivre : « nous avons mené des travaux en groupe, des réflexions, et fait des propositions qui seront affinées par la commission d'harmonisation. Ce travail sera une fois de plus, restitué aux plateformes ». Il faut signaler que la plateforme EFI comprend dix-neuf (19) OSC.

Les plateformes sont conçues comme des espaces de concertation, d'échanges d'expériences, d'élaboration de positions communes nécessaires à toute action de plaidoyer sur plusieurs maux qui minent la société congolaise et les organisations de la société civile. Dans le souci de mieux faire et de vérifier la réalisation des objectifs fixés, il a été entrepris l'organisation des réunions bilans. Sachant que le PCPA a financé une phase 2 de sa mise en œuvre. Cette phase de trois ans qui couvre la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2016, a pour enjeu de poursuivre le renforcement de la

société civile congolaise, en vue de sa participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dé-



Les participants à la réunion bilan

diées à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, au niveau national et local.

Animé par Olga Mireille KABANABANDZA et Alain Francis MBEMBA, respectivement Coordonnatrice et Responsable formation et animation du PCPA Congo, et durant trois jours, la réunion bilan avait un double objectif : d'analyser les forces (facteurs internes favorisant), les faiblesses (facteurs internes défavorisant), les potentiels (facteurs externes favorables), les obstacles (facteurs externes défavorisant) de la période de 2011 au 30 juin 2013 dans le cadre du fonctionnement et de la mise en œuvre des activités de la plateforme thématique; D'émettre

des recommandations concernant : l'organisation et la gestion de plateforme, les critères de l'appel à candidatures pour leur ouverture à des non membres du PCPA Congo issus d'autres zones d'intervention du PCPA. Les recommandations portaient également sur les activités et résultats à atteindre. Pour Roger Franck, «grâce à l'outil ACOM (Atouts-Contraintes-Opportunités et Menaces), nous avons fait l'analyse des forces, des faiblesses, des potentiels et des obstacles du fonctionnement, de l'organisation et des activités qui ont été menées au sein de la plateforme ». Selon lui, la plateforme EFI a fonctionné dans le respect des normes du PCPA. En effet, les plateformes ne sont pas autonomes, ni administrativement ni financièrement.

Nous avons élaboré des plans d'actions comme nous l'avait demandé le comité de pilotage. Nous avons présenté ces plans d'actions à l'assemblée plénière intermédiaire. Nous avons aussi présenté une action au PCPA qui consistait à améliorer les pratiques d'intervention des différents dispositifs pour l'insertion des jeunes.

Aujourd'hui, la plateforme s'ouvre à des nouveaux membres venant de Dolisie, Djambala, Madingou et Mouyondzi, avec « lesquels nous allons travailler, afin qu'ils soient au même niveau que nous », a précisé l'animateur de la plateforme EFI.

Conduit par une équipe de trois personnes (un animateur, un secrétaire et une logisticienne), le bilan de la plateforme thématique Education-Formation-Insertion (EFI) a permis de déduire que cette plateforme a à son actif la réalisation d'un diagnostic et d'une cartographie des organisations de la société civile membres. Elle a fait l'état des lieux sur les dispositifs de formation existants et de réinsertion.

Roger Franck Matoko rappelle « à toutes les OSC de la plateforme, d'avoir la solidarité, la cohésion, l'engagement et la responsabilité dans le travail parce que le PCPA, est un outil qui permet à chacun de renforcer ses capacités ».

Emile Lori Massala

Plateforme, Santé

La dynamique collective renforcée à l'issue de la réunion bilan

La plateforme thématique «Santé» du PCPA Congo (Programme Concerté Pluri-Acteurs) a tenu la réunion bilan de ses activités, couvrant la période d'octobre 2011 à juin 2013. Treize représentants des O.S.C (Organisations de la société civile), au total, sont membres de cette plateforme. Elles ont examiné et analysé, du 10 au 12 septembre 2013, l'organisation, le fonctionnement et le déroulement des activités de la plateforme thématique «Santé», au siège du PCPA Congo, à Brazzaville. La réunion a bénéficié du financement du Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations PAREDA de l'Union Européenne et le Gouvernement du Congo.

C'est Mme Olga Mireille KABANA-BANDZA, Coordinatrice du P.C.P.A Congo, qui a conduit les travaux, assistée de Youssouf CISSE, Consultant en développement et stratégie. Les participants sont sortis des travaux avec une

activités. Cerise sur le gâteau, un focus particulier sur les résultats du projet de la plateforme thématique financés par le P.C.P.A, en début 2013 a été organisé.

Faisant l'état des lieux, les délégués

ont fait des projections de perspectives des trois prochaines années. Les membres de la plateforme thématique ont débattu de la mission, des méthodes de fonctionnement et d'organisation ainsi que des activités à mener.

Les conclusions dégagées ont montré que les deux premières années de la plateforme thématique

«Santé» ont été consacrées au processus de fondation, de mise en place de la dynamique collective. Cette période a été celle marquant

la connaissance des O.S.C regroupées au sein de la plateforme, pour se consacrer, par la suite, à la conduite des activités. La principale

activité étant le projet axé sur *l'état des lieux sur mesures de gratuité aux soins et services de santé au Congo.*

Toutefois, ce travail qui n'est pas encore finalisé, donne à l'ensemble

des OSC membres de cette plateforme, la possibilité de faire un travail de dialogue et de plaidoyer auprès des Pouvoirs publics, pour faire avancer ces questions de santé publique.

Au regard de ce constat, les deux animateurs du débat ont affirmé : *«on s'est rendu compte que la conduite des activités n'a pas été trop facile. La preuve, cet état des lieux sur la gratuité des actes médicaux n'est pas encore finalisée, c'est-à-dire, il y a eu des difficultés, puisque le rapport n'est pas encore disponible.»*

A cela s'ajoute d'autres problèmes inhérents à la communication et des distances de localisation entre les membres de la plateforme.»

Eu égard à toutes ces difficultés, il a été proposé des correctifs, qui permettront de régler ce genre de difficultés.

C'est ainsi que les délégués ont terminé leurs travaux, en précisant la mission de la plateforme. Les objectifs ont été également redéfinis.

Philippe BANZ



La plateforme « Santé » à la fin des travaux

plus-value visant le renforcement de la dynamique collective. La réunion s'est, essentiellement, focalisée sur l'analyse des forces et faiblesses de la plateforme.

Les délégués ont, pour ce faire, examiné les facteurs de succès et

Dans les débats, les participants ont fait l'analyse critique du bilan des activités menées, depuis septembre 2011 jusqu'à juin 2013. Cette analyse s'est appesantie, principalement, sur l'organisation, le fonctionnement et le déroulement des

Les bonnes pratiques associatives à respecter (Référentiel à l'intention des OSC membres du PCPA) :

- Rendre des comptes et se soumettre au contrôle;
- Bien gérer les ressources humaines et pratiquer l'égalité des chances;
- Planifier son action, évaluer les projets et les activités;
- Se doter d'une identité et se présenter;
- Faire circuler l'information en interne et communiquer à l'externe.

Plateforme, Groupes vulnérables et droits humains

Des résultats satisfaisants après l'auto-évaluation

Grâce à l'appui financier du Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), la plateforme thématique «*Groupes vulnérables et droits humains*» du PCPA (Programme Concerté Pluri-Acteurs) Congo a fait le bilan de ses activités menées au cours de la période allant d'octobre 2011 à juin 2013. Du 16 au 18 septembre 2013, dans la salle de réunions de l'ex aumônerie universitaire, au CIO (Centre Inter Diocésain des Œuvres), à Brazzaville.

Les travaux bilanciers ont été conduits par Mme Olga Mireille KABANABANDZA, en qualité de Coordinatrice du PCPA Congo.

Au terme des échanges, les participants ont reconnu que la plateforme avait fait du chemin, au regard des résultats obtenus. 23 délégués des OSC (Organisations non gouvernementales), membres de cette plateforme, ont pris part aux travaux.

Organisés en atelier de trois groupes, les participants ont travaillé, essentiellement, sur le bilan de leur organisation, le fonctionnement et les activités de la plateforme thématique. Ce qui leur a permis de faire l'examen du projet que la plateforme a mis en œuvre.

Il a été, en effet, question de connaître l'évolution du projet «*Lutte contre la corruption, la fraude et la concussion au Congo*», notamment les résultats déjà atteints et surtout savoir si l'enquête réalisée a pu être exploitée. Selon Olga Mireille KABA-

NABANDZA, «*au niveau de la réunion bilan, il a été quelque peu difficile de présenter les résultats concrets de ce projet, bien que l'en-*



Les membres de la plateforme « Groupes vulnérables et droits humains »

Chaque délégué ayant participé, de manière active, aux travaux, a énoncé et recherché le maximum d'informations sur la période concer-

Autrement, réviser le fonctionnement, l'organisation et mettre en place des aspects permettant de garantir et de maximiser l'atteinte des résultats de la plateforme thématique, pour arriver à mener des actions de plaidoyer, dans le cadre des groupes vulnérables et des droits humains.

Le financement de la réunion bilan a été assuré par le PAREDA (Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations) de l'Union européenne. Ce financement permet la mise en œuvre des activités des 5 plateformes thématiques du programme pendant 18 mois.

Les conclusions qui ont découlé de ces travaux bilanciers ont montré que les résultats ont été satisfaisants après l'auto-évaluation de l'atelier. Le projet de la plateforme a été financé par le Fonds d'appui projets (FAP) du PCPA.

redémarrer sur de nouvelles bases.

Philippe BANZ

ALTERNATIVES CITOYENNES

Siège: Case J 043 V OCH Moungali III Brazzaville
République du Congo

Email: com1_pcpaongo@yahoo.fr / www.pcpaongo.org
Tél: + 242 05 538 34 24 / 06 645 35 57

Journal édité le par le Programme Concerté Pluri Acteurs Congo sous la responsabilité juridique de l'Association Terre et Village (ATV).

Directeur de publication : Félix BATANTOU OUMBA

Rédacteur en Chef : Justin MAMBIKI

Comité de rédaction : Delphine ARNOULD, Cédric LE BRIS, Justin Placide CODDY, Bernard MACKIZA, Olga Mireille KABANABANDZA, Alain Francis MBEMBA, Félix BATANTOU OUMBA, Justin MAMBIKI.

Imprimerie: Saint Paul / Brazzaville

Tirage: 2000 exemplaires

Montage : Service de communication du PCPA-Congo

Plateforme, Développement rural et agricole

Promouvoir le partenariat entre OSC de la plateforme, pour une mutuelle efficacité

Alliant pratique et évaluation, 26 représentants des OSC (Organisations de la société civile), membres de la plateforme thématique «Développement Rural et Agricole», venus des départements de la Bouenza, de Brazzaville, de la Cuvette, du Niari, des plateaux et de Pointe-Noire se sont retrouvés en atelier du 18 au 20 septembre 2013, à l'église évangélique du Plateau, au Centre-ville, à Brazzaville, pour faire le bilan des activités réalisées par leur plateforme, à l'aide d'un outil d'analyse appelé Acom, c'est-à-dire Atouts, contraintes, opportunités et menaces. Les atouts renvoyant aux forces internes, les contraintes aux faiblesses internes, les opportunités aux forces externes et les menaces aux faiblesses externes.

L'atelier bilan est une activité du PCPA dans le projet : « *Des plateformes thématiques structurées et pérennes pour le dialogue société civile et Pouvoirs publics en république du Congo* » financé par le Projet d'Action pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA).

Subdivisés en trois sous-groupes, les membres de la plateforme «Développement Rural et Agricole» ont présenté, à l'issue de leurs échanges, les Acom (Atouts, contraintes, opportunités et menaces) relatifs à l'organisation, au fonctionnement et aux activités de leur plateforme. De cette mise en commun, il est ressorti en termes d'atouts: que les membres des OSC de cette Plateforme sont disponibles, que la Plateforme jouit d'une bonne structuration et dispose d'outils de communication. Comme contraintes, les membres ont relevé : la non validation du projet de plan d'action, le retard dans le décaissement des fonds pour le financement du projet de la plateforme et l'absence d'autonomie dans le fonctionnement. Ils ont, par ailleurs, souligné la faible diversité de sources de financement comme menace. Après le choix des points prioritaires, Séraphin Ntady et Gaston Nkouika, respectivement Animateur de la Plateforme «Développement Rural et Agricole» et représentant du porteur du projet financé par le PCPA ont présenté le projet «Promotion de l'agriculture dynamique et rentable» en ces termes: «Bien que l'UERPOD (*Union pour l'étude et la recherche sur la population et le développement*) ait été le porteur du projet et ATV (Association terre et village), Cnop-Congo (Concertation nationale des organisations paysannes), Aemt (Association des éleveurs et maraîchers de Tie-Tie) et Anat (Association nationale des amis de la terre) sont ses partenaires, et l'essentiel du travail de fond s'est fait avec l'ensemble des membres de la plateforme.» Ce projet, a affirmé

Séraphin Ntady, avait pour principal objectif de faire un état des lieux de l'agriculture dans les départements couverts par le PCPA.

Outre les réponses apportées aux questions posées à propos de ce



Photo de famille à la fin de la réunion bilan de la plateforme

projet, chaque groupe a fait des recommandations. Le premier a préconisé, de finaliser le projet de la Plateforme «Développement Rural et Agricole»; d'élaborer un programme d'éveil sur les agendas des événements nationaux et internationaux liés au développement rural et agricole et d'organiser un suivi de la mise en œuvre du PND (Programme national de développement) et des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement). Le deuxième groupe de travail a recommandé, la mobilisation des ressources pour compléter le diagnostic et la rédaction du document de plaidoyer; l'actualisation et la validation du projet de programme d'activités; l'élaboration et la validation du cadre de travail et de collaboration entre

OSC de la Plateforme thématique. Le troisième a suggéré, quant à lui, de respecter la durée de mise en œuvre du projet et la programmation financière des activités.

Abordant le point relatif aux fonda-

nement et, les organisations foncières dans les départements couverts par le PCPA. Ils ont, en outre, préconisé que, l'organisation de la Plateforme «Développement Rural et Agricole» soit composée d'un président, d'un secrétaire chargé de la communication et d'un logisticien. Qu'il y ait au niveau de l'organe de suivi et évaluation, deux personnes (un président et un secrétaire) et deux personnes par point focaux par département; un règlement intérieur et un plan d'action pour le fonctionnement; une assemblée générale se réunissant une fois par an, un bureau exécutif se retrouvant une fois par trimestre et, un organe de suivi et évaluation qui se réunit trois fois par an.

S'agissant de la communication, les participants ont recommandé l'utilisation du courrier électronique, du téléphone, du courrier papier et du communiqué radiotélévisé.

Pour les axes stratégiques d'intervention, il a été recommandé : le renforcement des membres de la Plateforme thématique et du cadre juridique (règlement intérieur, plan d'action); l'échange de pratiques pour le renforcement mutuel; la promotion du partenariat entre OSC de la plateforme; le renforcement de la capacité de connaissance de leur environnement; la connaissance de la politique qui régit la thématique et le renforcement de leurs capacités dans le plaidoyer.

Les participants ont, ensuite, estimé que les adhésions à la Plateforme «Développement Rural et Agricole» ne peuvent concerner que les OSC non membres du PCPA qui se trouvent dans les départements couverts par le Programme.

Quelques recommandations pour 2014-2016 ont été faites. Les participants ont suggéré que, ne peuvent membres de la Plateforme «Développement Rural et Agricole» que les OSC travaillant dans les domaines de l'agriculture, de la faune, de l'élevage, des pistes agricoles, de la pêche, de l'environ-

Viclaire MALONGA

Plateforme, Eau et Assainissement

Bilan satisfaisant, mais il y a des défis à relever

Dans le cadre du projet : « Des plateformes thématiques structurées et pérennes par le dialogue société civile et pouvoirs publics en République du Congo » du PCPA, financé par le Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA), la plateforme thématique eau et assainissement a tenu son atelier bilan après 2 ans d'existence du 23 au 25 septembre 2013 à Brazzaville. Objectif : faire une mise au point du parcours et, éventuellement, sur les défis à relever puis des leçons à tirer.

« L'atelier bilan de la plateforme thématique eau et assainissement revêt un intérêt très particulier d'autant plus qu'il se tient après la phase dite de vraie grandeur du PCPA. Il fallait s'arrêter pour faire un bilan et surtout pour la vie des plateformes », a expliqué Célestin Nika, un des responsables de l'association Forêt et Développement, qui est membre du PCPA. Pour lui, le bilan de cette plateforme est globalement positif. Effectivement, poursuit-il, tout ne peut pas être parfait, d'autant plus qu'il y eu beaucoup d'apprentissage dans la première phase. Il fallait s'arrêter pour faire le bilan puis poser les bases d'un travail qui, certainement, sera fructueux pour les années futures.

De son côté, Alain Francis Mbemba, Responsable Formation et Animation au niveau de la cellule exécutive du Programme Concerté Pluri-Acteur (PCPA) Congo, pense que, « depuis septembre-octobre 2011 que les plateformes thématiques ont été mis en place, il nous est apparu nécessaire d'organiser ces réunions bilans pour tirer les leçons, pour identifier les atouts, les contraintes et les opportunités de chacune. L'outil d'analyse stratégique que nous avons utilisé s'appelle ACOM (Atouts - contraintes - opportunités - menaces) ».

Il explique, « à partir de l'outil ACOM, nous allons construire nos éléments de bilan et tracer nos axes stratégiques pour un meilleur fonc-

tionnement, pour une meilleure organisation de cette plateforme. »

L'eau, une question épineuse au Congo ?

Pierre Oukouya, responsable de l'Association des consommateurs



Les participants à l'atelier

d'électricité et d'eau de Makoua, estime qu'au Congo, les populations devraient avoir l'eau en permanence parce que l'eau est un élément fondamental de la vie et qu'il ne faut pas attendre des plaintes pour qu'il y ait l'eau dans les ménages.

Notre action vise dans tous les départements du Congo, la disponibilité et l'accessibilité de l'eau. Pour aller dans le même sens que son prédécesseur, l'un des élus à l'animation de la plateforme thématique eau et assainissement du programme concerté pluri-acteur (PCPA Congo), Brice Anicet Maléla, pense que l'accès à l'eau potable est un grand problème.

L'assainissement, un travail de longue haleine

La plateforme thématique eau et assainissement est composée des organisations de la société civile (OSC), membres du PCPA, qui déjà

travaillent sur ces deux questions. Ces OSC, reconnaissent que ce n'est pas du jour au lendemain qu'elles peuvent changer les choses. Elles vont mieux s'organiser au sein de la plateforme thématique pour qu'à terme, elles puissent demander des comptes aux Pouvoirs publics sur les questions de bonne gestion de l'eau et l'assainissement.

Défis à relever

Célestin Nika pense qu'il faut mutualiser les efforts, les expériences et être capable de construire un discours commun permettant de faire des plaidoyers par rapport aux politiques publiques relatives à l'eau et

l'assainissement au Congo.

De son côté, Alain Francis Mbemba estime pour la structuration de la plateforme, qu'il faut mettre en place une équipe d'animateurs, compétente et motivée ; un règlement intérieur et un plan d'action. L'autre défi c'est la une meilleure connaissance des domaines de l'eau et de l'assainissement pour pouvoir contribuer à la mise en place, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques dédiées à ces secteurs. Ensuite, la plateforme devra aller au plaidoyer à partir du discours construit en commun par ses membres « C'est cela qui justement différencie le PCPA des autres programmes. Nous travaillons sur l'évaluation, le suivi, la mise en œuvre et l'élaboration des politiques publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté », a martelé Alain Francis Mbemba.

Leçons tirées

Selon Brice Anicet Maléla, la leçon majeure à tirer est de travailler ensemble.

Pour Célestin Nika, il y a une irrégularité de la circulation de l'information au sein de la plateforme thématique. Nous n'avons pas encore compris la nécessité de nous mettre ensemble et les possibilités d'actions à mener en commun » Pour lui, la plateforme a manqué dans son fonctionnement, d'avant ce bilan, de plan d'action mis en place et validé collectivement.

Jean Thibaut NGOYI

ALPN : l'association s'engage à contribuer à relever les défis de la société civile

L'Association de Lutte contre la Pauvreté et pour la protection de la Nature (ALPN) dont le siège se trouve à Dolisie, dans le département du Niari, est une OSC (Organisation de la société civile) à but non lucratif et à caractère humanitaire. Cette association travaille sur les questions de promotion de défense des droits des populations locales dont les peuples autochtones, employées



Pollution d'une rivière à Banda Nord (Niari)

par des sociétés forestières. Une action qui intègre la gestion durable des forêts.

Ainsi ses objectifs sont de contribuer à l'effort de protection de la nature et au développement démocratique et socioéconomique, au niveau local; de lutter contre la pauvreté.

Membre de plusieurs réseaux, au niveau national : CAGDF, CEPAREC, FOSIC, PGDF, l'ALPN alterne des activités de prévention contre le VIH/SIDA, de sensibilisation des communautés riveraines des concessions forestières en exploitation, de suivi de l'application de la réglementation forestière par les administrations impliquées dans la législation.

Elle mène aussi des activités dans le suivi du respect des obligations conventionnelles (cahier des charges) des sociétés forestières implantées au Niari notamment FORALAC, ASIA Congo et TAMAN Industries.

Les bénéficiaires des actions menées sont les veuves et autres femmes chefs de ménage de l'arrondissement 2 de Dolisie, des populations riveraines des districts de Divenié, Kibangou, Louvakou, Makabana, Mayoko et les employés des sociétés forestières.

L'ALPN s'engage à contribuer à relever les défis de la société civile, consolider la dynamique collective, améliorer ses capacités de concertation avec les pouvoirs publics, par un dialogue responsable et constructif. Tel est, d'ailleurs, le mobile de son adhésion à la noble vision du PCPA.

L'Association de Lutte contre la Pauvreté et pour la protection de la Nature (ALPN) a été créée en décembre 2005.

Donatien IBASSA

Association Femme et Emancipation (AFE) de Madingou

Mise sur le renforcement de ses capacités à travers le PCPA

Créée en 2007, l'Association Femme et Emancipation (AFE) s'est choisi un secteur d'action pour sa professionnalisation : la formation et l'insertion socioprofessionnelle des femmes. Une action qui a pour terrain d'essai la communauté urbaine de Madingou à 215Km de Brazzaville, au Sud-ouest, chef-lieu du département de la Bouenza. Cette association mise sur son renforcement à travers les valeurs du PCPA dont elle est membre.

L'Association Femme et Emancipation (AFE) a pour objectifs d'œuvrer pour l'insertion et la réinsertion des femmes (filles mères désœuvrées, veuves et femmes chefs de ménage) ; de contribuer à la lutte contre toute forme de violence et de discrimination faites aux femmes et aux enfants ; de contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme, et autres maladies transmissibles ; de promouvoir l'émancipation des femmes, en suscitant des initiatives de développement au moyen de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus (AGR) ; et de contribuer à l'hygiène et à l'assainissement du milieu.

Dans ses premiers pas, l'AFE a mené des activités tous azimuts. Elle voulait bien marquer sa présence dans l'univers associatif

en partenariat avec la direction départementale de l'Intégration de la femme au développement, une session de formation en pâtisserie, broderie, tissage des sacs, maraîchage et restauration. A noter que quelques femmes ayant reçu la formation se sont mises en groupe et ont bénéficié de l'appui du ministère de la Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement. Pendant deux ans (2011 et 2012), la pisciculture a été l'activité principale de cette association avec le concours financier du Fonds de soutien à l'agriculture.

C'est, finalement, en 2012 que l'AFE est entrée en programme avec le Fonds de soutien à l'agriculture, dans l'installation d'un parc à bois qui s'étend sur quatre hectares soit

40 000m² de manioc, en vue

de vulgariser les nouvelles variétés résistantes à la mosaïque.

Pour l'Association Femme et Emancipation, le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) est son espace de concertation. « Nous étions cachés, mais par le biais du PCPA, nous nous sentons à découvert mais protégés, et aussi soutenus. Nous désirons faire bon usage des opportunités qu'il nous offre pour ordonner et concrétiser nos projets », affirment les membres et responsables de l'AFE. La



Visite de la Cellule exécutive au siège de l'AFE

congolais. L'association ne laissait passer aucune opportunité qui se présentait à elle. Actuellement, l'Association Femme et Emancipation est fixée sur un secteur précis d'activité qui est : la formation et l'insertion des femmes des couches sociales les plus défavorisées et vulnérables.

De 2008 à 2011, l'AFE a travaillé sur la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST (Infections sexuellement transmissibles), en partenariat avec l'UDLS (Unité départementale de lutte contre le sida) de la Bouenza. Chaque année, l'AFE or-

même source, renchérit : « si jadis, on navigait à vue, avec le PCPA Congo, nous allons concevoir des projets de formation et d'insertion que nous soumettrons à l'avis des acteurs, donc de manière concertée afin que les couches vulnérables puissent s'imprégner du projet et finalement l'accepter pour participer à sa mise en œuvre. C'est ainsi qu'elles se prendront en charge et cesseront d'être des victimes des fléaux tels que : le VIH/SIDA, les IST et autres : malnutrition, paludisme, choléra, etc. »

Jean-Paul KIMBOUALA

Association route, agriculteurs et éleveurs du Congo (Nkayi) –Bouenza-

Relancer le contrat avec la mairie

L'Association route, agriculteurs et éleveurs du Congo (ARAEC) manifeste la volonté de relancer le contrat sur l'assainissement du marché central de Nkayi avec la mairie de cette ville. Ce contrat est un support indéniable du dialogue : « Organisation de la société civile – Collectivité locale » prôné par le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) dont les deux partenaires sont membres.

L'Association route, agriculteurs et éleveurs du Congo (Nkayi) a pour objectif de lutter contre le désenclavement des zones rurales, urbaines et périurbaines. Pour cela, elle mène des activités dans les secteurs de l'agropastoral, de la production des jus de fruits, de l'apiculture et la lutte contre l'exode rural. L'ARAEC organise des échanges d'expériences entre les agriculteurs nationaux et étrangers.

L'association a également à son actif des plantations de maïs et de manioc. Elle mène aussi des activités dans la production des légumes. Par manque des grands espaces pour pratiquer le maraichage, l'ARAEC se contente de petites parcelles de terrain. L'association est confrontée à un réel problème d'accès aux terres, car les propriétaires cèdent difficile-



Lors de l'entretien avec les membres de l'ARAEC

ment les terres. Ce projet de maraichage émane de l'enquête parcellaire menée par l'ARAEC, dans la ville de Nkayi, qui consistait à dénombrer les parcelles abandonnées en vue d'y faire le maraichage.

« On avait un contrat, sur l'assainissement du marché central et la

fabrication du compost, avec la mairie de Nkayi qui a été résilié sans préavis », affirme Sylvain MBANI, Président de l'association route, agriculteurs et éleveurs du Congo.

L'ARAEC veut renouer avec l'autorité municipale pour relancer le ramassage des ordures au marché et ainsi fabriquer du compost. Les éleveurs membres de cette association connaissent une difficulté majeure dans l'approvisionnement en aliment de bétail. Pour y remédier, l'association a envisagé la construction d'une fabrique d'aliment de bétail.

L'ARAEC est demandeuse d'une formation dans la gestion d'une association qui concernerait également les organisations non membres du PCPA présentes à Nkayi.

Mesmin BIKOUTA SILA

Association des Filles Mères Désœuvrées de Mouyondzi (AFMDM)

De la concertation à la crédibilité et au professionnalisme

Comment devenir professionnelle, sans crédits ? La réponse à la question se trouve dans la gibecière de l'Association des Filles Mères Désœuvrées de Mouyondzi (AFMDM). Cette association croit fermement que la concertation est la voie qui mène à la crédibilité et au professionnalisme qui sont les crédits d'une association de référence. Avec 12 ans d'existence, elle cherche à se frayer un véritable chemin.

Les filles-mères abandonnées à elles-mêmes, sont prises en charge par l'Association Filles Mères Désœuvrées de Mouyondzi (AFMDM) en leur offrant un encadrement aux métiers de l'artisanat. Ces filles sont vulnérables, face aux infections sexuellement transmissibles (IST) et le VIH/SIDA. Pour cela, elles bénéficient des campagnes de lutte contre ces infections, et, des communications des sensibilisations sur le planning familial.

L'Association des Filles-Mères Désœuvrées de Mouyondzi a ouvert, dans cette localité un centre de formation des filles et femmes qui, en juillet 2011, a reçu du matériel de couture de la part du ministère de la



Pauline MATONDO lors de l'entretien avec le conseil départemental

Promotion de la Femme et de l'Intégration de la Femme au Développement et des veuves. Le dépistage du

VIH, la prise en charge des séropositifs et les séances de planning familial étaient assurées par les agents de l'hôpital de Mouyondzi.

Le Programme Concerté Pluri-Acteurs au Congo est un outil qui garantit un avenir radieux aux organisations de la société civile d'où l'adhésion de l'AFMDM pour grandir de 2008 à 2011, à l'instar d'autres associations devenues des références.

Cette association voudrait s'arrimer au PCPA pour devenir crédible et professionnelle.

L'Association des Filles Mères Désœuvrées de Mouyondzi a été créée le 15 juillet 2001, dans le quartier Nkila, à Mouyondzi.

Pauline MATONDO.

Espace Francophone de Développement Local (EFRADEL)

Sortir les producteurs du schéma artisanal et de la production de subsistance

Créé en 2009, à Dolisie, l'Espace Francophone de Développement Local (EFRADEL) est une organisation de loi 1901, active dans le secteur agricole et culturel, dans le département du Niari. L'organisation est de celles qui apportent leur pierre au développement du département, par ses réalisations et perspectives. Pour accorder plus de chance à ses projets, EFRADEL, a adhéré au PCPA Congo, le 1^{er} juillet 2013.

En substance, l'EFRADEL a formé les producteurs agricoles en technique de multiplication rapide de rejets sains de bananier, d'ananas ; aussi en technique de greffage et de marcottage des plants fruitiers. L'EFRADEL a appuyé les pisciculteurs dans la formation sur l'insémination artificielle, les techniques d'aménagement des étangs, les ratios de poissons par étang et les conditions

alisé, dans les districts de Louvakou et Kimongo, des descentes d'information et de sensibilisation sur la nouvelle approche de développement en matière de nouvelles techniques de production, en vue de sortir du schéma artisanal et de production de subsistance.

Des plants sains pour une agriculture saine.

Il y a trois types de pépinières sur le

pinière sont toutes personnes désireuses de créer un potager à domicile.

Comment contourner les difficultés actuelles?

Dans la mise en œuvre de ces réalisations, l'ONG rencontre quelques difficultés telles que : le manque de moyens financiers pour payer le personnel qui s'occupe de l'arrosage qui se fait, au moins, tous les deux jours ; le manque de moyens financiers et logistiques pour l'achat des outils et intrants nécessaires, au sevrage, de certains plans comme les fientes de volaille et la terre noire. Pour y remédier l'EFRADEL paie des journaliers qui viennent régulièrement. Les quelques ressources propres, issues des ventes de rejets sur commande, viennent à la ressource pour faire face aux déficits financiers. Actuellement, l'EFRADEL travaille sur la vulgarisation des techniques de multiplications rapides des rejets de bananiers, d'ananas et d'arbres fruitiers. Ce chantier s'exécute avec des producteurs engagés dans ce secteur d'activité.

promotion du folklore. Il prévoit, également, pendant les grandes vacances, la promotion des vacances saines, en organisant, à la maison des jeunes de Dolisie, une kermesse afin de sensibiliser les jeunes et les adultes sur le VIH/SIDA. La mise en place de certains loisirs est aussi dans son programme.

Avec les partenaires au développement.

Avec le PCPA, l'ONG projette de former les producteurs agricoles pour créer les revenus ruraux. Avec les autres partenaires, l'EFRADEL pense : soutenir la Francophonie de proximité par les activités culturelles, sociales et économiques ; œuvrer pour la coopération décentralisée ; participer et organiser les ateliers, séminaires et conférences nationales et internationales.

L'Espace Francophone de Développement Local est dans la perspective de favoriser les échanges d'information et d'expérience.



Gastèle Monyo IGNOUMBA présentant un bourgeon de bananier de la pépinière de l'EFRADEL à la Coordinatrice du PCPA

de nutrition. Cette ONG a également appuyé les coopératives dans la recherche des points d'eau par radiesthésie dans le département du Niari. L'EFRADEL accompagne le Conseil Départemental du Niari dans sa politique de mise en œuvre de son partenariat avec l'Association Internationale des Régions Francophones « AIRF ». Il s'agit, notamment, du projet d'implantation des champs modernes de bananiers plantains dans les districts de Banda, Moutamba, Louvakou et Kimongo. Ce projet est financé par l'Agence Française de Développement « AFD » dans le cadre de l'accompagnement technique. L'ONG a ré-

terrain: une pépinière pour la multiplication des rejets de bananiers ; une pépinière pour la multiplication des rejets d'ananas et une autre pour les plantes destinées au maraîchage. Les pépinières de bananiers sont destinées aux producteurs agricoles, celle de l'ananas est une propriété d'EFRADEL. C'est une pépinière d'expérimentation afin de montrer aux paysans qu'il est également possible de multiplier les rejets d'ananas.

En effet, cette pépinière destinée au maraîchage, joue un rôle important dans la vulgarisation des cultures maraîchères dans chaque parcelle. Les bénéficiaires finaux de cette pé-

Les défis de l'Espace Francophone de Développement Local,

Si au plan agricole, l'Espace Francophone de Développement Local (EFRADEL) amène les populations rurales à intégrer les nouvelles techniques de production pour sortir de l'agriculture d'autosubsistance.

Au plan musical, il prévoit de travailler avec la Direction départementale de la culture pour réfléchir sur la



Le pied de bananier expérimental de l'EFRADEL à son siège

Il a l'ambition de collaborer avec la majorité des conseils départementaux et municipaux du pays.

Gastèle Monyo IGNOUMBA

Dolisie, conseil municipal

L'appui aux projets de développement sera augmenté l'année prochaine

Jean Bosco YONDHOT est conseiller économique et financier du Maire de la ville et Président du Conseil municipal de Dolisie, depuis 2008. Il est représentant de cette collectivité à l'Assemblée plénière du Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) au Congo. Il nous a reçus à Dolisie dans son bureau où nous avons échangé sur l'action du Conseil municipal en lien avec la société civile, mais aussi sur les perspectives en tant que membre du PCPA.

Nous sommes à la fin du mandat de cinq ans du Conseil municipal, quelles ont été les grandes lignes du plan quinquennal sur lequel vous avez travaillé ?

Le plan quinquennal est un vaste programme qui s'appuie sur le fonctionnement de l'institution. Il faut que le Conseil municipal fonctionne parce qu'il est un organe délibérant. C'est une assemblée locale qui tient trois sessions par an : février, mai et septembre. La session de février est budgétaire. Les sessions de mai et septembre sont administratives.

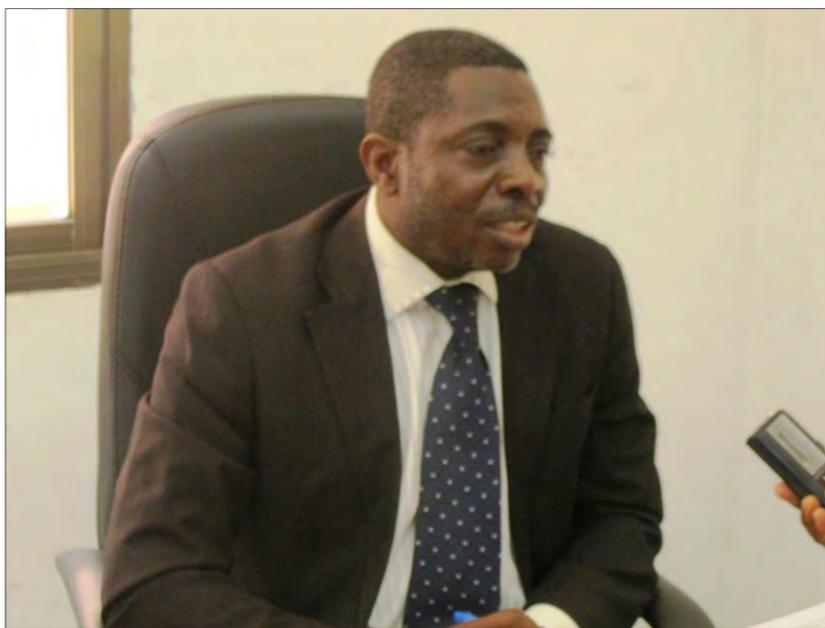
En tenant la session budgétaire, on identifie une partie du plan quinquennal que l'on convertit en programme annuel de travail composé d'un volet fonctionnement et d'un volet investissement. Le premier volet concerne le fonctionnement des services du Conseil municipal et de la Mairie.

Le budget de fonctionnement correspond à l'ensemble des charges communes : les salaires, les missions, la coopération décentralisée, et autres. Par contre le second volet de l'investissement s'appuie sur les réalisations à faire de manière à moderniser et structurer la ville. C'est dans ce cadre qu'interviennent des travaux de la Mairie : des routes, des dalots à poser, des constructions diverses et réhabilitations des bâtiments et l'épineux problème de la gestion des déchets de tous genres. C'est à travers le volet investissement que le Conseil municipal travaille avec les partenaires au développement. Quand bien même les ressources propres ne sont pas très élevées, pour le cas de Dolisie, son Maire, Paul Adam DIBOUILLOU, n'a cessé de faire un plaidoyer auprès soit du Gouvernement, mais aussi des Partenaires au développement, pour l'accompagner dans cet effort.

Dans toutes les activités que vous avez citées, quelles sont celles que vous avez menées avec

les organisations de la société civile ?

Dans le domaine de l'aménagement urbain, nous avons travaillé avec la société civile. Le bureau du Conseil municipal a été mis en place en 2008, une année après que le Maire central ait enclenché un vaste pro-



Jean Bosco YONDHOT

gramme avec les coopératives, les organisations de la société civile de loi 1901, les confessions religieuses, dans le cadre de la réhabilitation du réseau routier urbain. Il y a eu des travaux de curage des caniveaux, de sarclage des avenues et des lieux publics et d'aménagement des espaces verts. Concernant le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) Congo, le Conseil municipal a appuyé l'Association Secours Alimentaire (ASA) qui a été porteuse d'un projet de deux ans dans le cadre de la collecte et du traitement des ordures ménagères. La mairie, malgré les difficultés financières, a fait un effort en apportant son concours financier à ce niveau.

Pour renforcer les capacités de la maîtrise d'œuvre de la Mairie, nous travaillons avec le GRET (Groupe de Recherche et d'Etudes Technologiques). Nous travaillons sur la ges-

tion urbaine des déchets qui est une question dont la prise en charge pose problème dans toutes les villes du pays. La question est d'ordre transversal et ne trouve pas d'appui dans l'organisation institutionnelle du pays puisqu'il n'y a pas un ministère de la gestion des déchets. Qu'il

s'agisse de l'eau, de l'électricité, du traitement des déchets, les collectivités locales se débrouillent. C'est pour cette raison que la Mairie a pensé avoir des techniciens en la matière afin que nous puissions appréhender le vrai problème.

Une étude a été faite sur la gestion des déchets à Dolisie, à partir de laquelle nous avons formulé une deuxième phase consistant à voir comment structurer les systèmes d'évacuation des déchets et de traitement des déchets. Il faudra des investissements plus importants pour acquérir le matériel nécessaire. Pour l'instant, nous sommes à la phase des études de faisabilité.

La ville de Dolisie a connu une tentative de mise en place d'une société de gestion des déchets. Le projet a-t-il été mal élaboré ?

En fait, il n'y a eu aucune tentative

de ce type. Il y a eu passation d'un marché public. Je crois que vous faites référence à une société qu'on appelait ATPI, qui a été précédée par GSA. Dans un mariage, les intérêts doivent être convergents. S'ils sont divergents, le mariage ne peut pas aller plus loin. C'est ce qui s'est passé. Ces sociétés, en venant, pensaient gagner plus d'argent. Lorsqu'elles proposent leurs offres, elles se rendent compte que celle-ci est supérieure à ce dont nous pouvons disposer au niveau de la Mairie. Une période d'essai a prévalu dans cette passation. Au moment où il fallait conclure avec la première société qui était GSA, ses responsables ont abandonné puisque les ressources attendues ne venaient pas. Le budget de la Mairie n'était pas à la hauteur. La mairie a trouvé une autre société qui pouvait accepter ses conditions techniques et financières. Cette deuxième société est arrivée. Il s'est posé un autre problème : le plateau technique prévu par la société n'était pas celui qui était sur le terrain. Sans avoir respecté sa partie du contrat relative à la qualité du plateau technique, cette société a pensé qu'il fallait lui payer la facture à la hauteur prévue. Lorsque nous avons mis en demeure cette société pour qu'elle mette en place un plateau technique adéquat afin d'atteindre l'efficacité dans le travail attendu par le Conseil municipal, cela a été mal pris. Nous avons mis en place une commission réunissant les parties prenantes afin d'évaluer le travail réellement exécuté par cette société. Ce qui fut fait. Nous avons épongé la créance de cette société et décidé de ne pas continuer avec elle.

Aujourd'hui, l'assainissement est réalisé, la Mairie s'en réjouit. Nous avons pu acquérir du matériel qui fonctionne à merveille, au niveau du marché central et partout dans la ville.

(Suite page 11)

Dolisie, conseil municipal

(Suite de la page 10)

Il n'y a plus de décharges sauvages dans la ville ?

Ces décharges n'ont pas encore toutes disparues. On enlève, la population vient remettre les déchets. Pourtant il existe des points de dépôts réglementaires dans la ville.

Les déchets issus du curage des caniveaux restent longtemps aux bords des avenues et finissent, parfois, par retomber dans les caniveaux faute de relais.

Parfois, cela arrive. On ne peut pas dire que cela n'arrive pas à Dolisie. Ce sont des cas liés à des contraintes techniques au niveau des services des travaux urbains et de l'équipement technique. La Mairie a un problème d'effectifs.

Elle ne recrute presque plus. Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a demandé que nous attendions la création de la fonction publique territoriale.

Ce qui signifie que dans l'intervalle, il y a quand même quelques manquements au niveau de la gestion des ressources humaines. D'autant qu'il y a des agents municipaux qui vont à la retraite et il faut bien les remplacer !

Comment vous-y prenez-vous pour contourner la difficulté de l'absence d'une fonction publique territoriale ?

Nous contournerons la difficulté, en respectant la réglementation. Il ne faut pas non plus abuser de la personne humaine. La convention de la Mairie prévoit le recrutement des tâches. Ces personnes sont sélectionnées et payées à la tâche. Voilà, comment nous procédons.

Hormis l'assainissement, quels sont les autres secteurs où la Mairie travaille avec les organisations de la société civile (OSC) ?

L'appui aux projets de développement est une des rubriques budgétaires de la Mairie de Dolisie qui nous amène à travailler avec les OSC. La contrepartie de la Mairie, versée pour la réalisation d'un projet porté par une OSC pour l'intérêt de la communauté, est issue de cette

rubrique. Sous peu nous allons passer à la conférence budgétaire au cours de laquelle nous allons statuer sur l'augmentation de ces lignes budgétaires. Ceci pour permettre que l'année prochaine nous soyons toujours en mesure de répondre favorablement aux attentes de nos



Le siège du conseil municipal de Dolisie

partenaires. Nous avons déjà travaillé avec au moins une cinquantaine d'associations de Dolisie. Dans le domaine du génie civil, les travaux de dalots, la construction ou la réhabilitation des bâtiments sont effectués avec la contribution des associations. Il n'y a pas que le domaine de l'assainissement où il y a de l'engagement à travailler avec la société civile. C'est dans tous les domaines. Concernant le renforcement des capacités des associations, nous avons tenu des sessions de formation. Ceci par le biais de notre direction de la coopération décentralisée.

Les ONG n'ont plus de locaux administratifs. Que devient ce projet de Maison des ONG ?

Il y a un programme qui a été structuré puisque nous avons en chantier la mise en place de la maison des ONG. Cette maison a existé à Dolisie, il y a quelques années, sous la mouvance du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le bâtiment n'est plus utilisé par les ONG. Il abrite la Direction départementale de la géologie. Avec la réfection de l'hôtel de ville, beau-

coup de bâtiments que nous occupions au Stade municipal se sont libérés, nous trouverons, l'année prochaine, un nouveau local pour abriter la maison des ONG.

Vous parlez des sessions et délibérations du Conseil municipal. A ce propos, est-ce les OSC assis-

publiques et les médias sont toujours présents.

Quelles perspectives avec le PCPA Congo dont le Conseil municipal est membre ?

Etre membre du PCPA Congo a été notre souhait le plus ardent. C'est ainsi que nous avons sollicité notre adhésion. Cela prouve l'engagement du Conseil municipal à prendre en charge des questions de développement local. On ne peut pas développer les villes sans se référer à la société civile. Nous faisons face à un problème d'expertise technique à cause du non recrutement, depuis un certain temps. Nos bras valides sont forcément les ONG et les institutions de développement.

En adhérant au PCPA, nous avons ouvert largement notre porte de manière que les partenaires au développement du sud ou du nord soient le plus proche possible de nous. Etant donné que nous partageons désormais les mêmes valeurs que les OSC, nous souhaitons acquérir la même technicité.

tent aux sessions ? Sinon s'intéressent-elles à ces délibérations ?

Il y a un problème de culture dans le processus de la décentralisation. C'est là que se trouve l'intérêt, des plateformes thématiques que nous avons mises en place, au niveau du PCPA pour qu'il y ait, effectivement, la nécessité de rehausser les capacités d'intervention des OSC.

Le point névralgique de la faiblesse identifiée est à ce niveau.

Nous nous engageons à accompagner le PCPA dans cette sensibilisation auprès des OSC, coopératives et des confessions religieuses, de manière à ce que toutes les parties soient toujours en mesure de comprendre ce qui se fait au niveau de la collectivité locale. Et pourquoi pas d'apporter auprès du Conseil municipal leurs contributions. Les partis politiques écrivent souvent au Conseil municipal pour faire des suggestions et ces préoccupations sont prises en compte au cours des sessions. C'est ce qui donne de la matière aux conseillers élus afin de prendre des délibérations pertinentes. Les sessions du Conseil sont

A partir de l'expérience acquise en travaillant avec l'Association secours alimentaire (ASA), nous avons souhaité intégrer le PCPA afin que dans cette arène il y ait plus d'efficacité dans le travail au bénéfice de la communauté de Dolisie. Que le mandat de M. Paul Adam DIBOULOU soit renouvelé ou pas, la relation PCPA et Mairie de Dolisie, en tant que collectivité locale, demeurera. Le Conseil municipal de Dolisie est membre du PCPA jusqu'en 2016. Personne ne va aliéner cette relation ainsi établie. Au cas où nous ne serions plus là, nous aurons planté le décor. Pour un Conseil municipal, s'il n'est pas accompagné par des partenaires au développement, il est fort probable que le travail réalisé n'atteigne pas ses objectifs. C'est le leitmotiv du Conseil de Dolisie de pouvoir faire accompagner son action des partenaires au développement.

**Propos recueillis à Dolisie par :
Justin Ducker MAMBIKI
et Mesmin BIKOUTA SILA**

Nkayi, conseil municipal

Les associations appelées à sortir de leur isolement

Nkayi, est une commune de plein exercice, donc une entité décentralisée avec un conseil municipal élu. Dr BOUEYA NGOUALA, en est le Maire et Président du Conseil municipal. Gaston MBOUMBA est son directeur de cabinet. C'est ce dernier qui a la tâche de traduire dans les faits la volonté du Conseil municipal, de s'associer aux partenaires de développement, pour mener à bon port les objectifs du plan de développement local. Il représente cette collectivité locale à l'Assemblée plénière du PCPA Congo, depuis juin 2013.

La vie associative dans la ville n'est pas très développée. Le peu d'associations présentes dans la ville ne travaillent pas en partenariat avec la Mairie. Les associations n'ont pas la pratique de se présenter en vue de se faire connaître auprès de l'autorité municipale. Il n'y a donc pas une collaboration directe avec les associations. Au début de son mandat, l'actuel Conseil municipal a essayé de travailler avec certaines associations parmi lesquelles l'Association routes, agriculteurs et éleveurs du Congo (ARAREC). Cette association avait signé un contrat avec le Conseil municipal pour l'assainissement du marché central. Faute de logistique adéquate, l'association n'a pu pérenniser les actions.

Le contrat a été résilié. Actuellement, une autre association s'occupe de l'assainissement des marchés secondaires de la ville. Les moyens techniques de cette association ne lui permettent pas non plus de réaliser le travail comme il se doit. Elle envisage de rompre le contrat. Le Conseil municipal a signé un contrat de grande envergure avec un établissement spécialisé dans l'assainissement qui va s'occuper du ramassage des ordures dans la ville (au-delà des marchés et des ménages). Dans ce dernier contrat, la population contribue au ramassage et le supplément est pris en charge par la Mairie. Les ménages payent 270 FCFA (0,4 euro) par mois pour trois ramassages par semaine.

« Pour l'instant, tout se passe bien. L'entreprise a rencontré des diffi-

cultés dans le recouvrement. Elle a sollicité notre concours pour recouvrer les fonds à sa place. Il y a eu un avenant au contrat dans ce sens. Nous allons nous occuper du recou-



Dr BOUEYA NGOUALA feuilletant un numéro d'Alternatives Citoyennes

vement avec du personnel à temps plein qui sera rémunéré. C'est un projet en étude», a expliqué le Maire de Nkayi. La cellule de passation des marchés publics de la Commune doit se réunir pour regarder les modalités de faisabilité de ce projet. Elle est la seule habilitée à examiner les contrats. Avant la mise en place de la cellule municipale de passation des marchés, la Mairie agissait sur dérogation de la direction des



Le siège du conseil municipal de Nkayi

marchés publics. Le Conseil municipal de Nkayi, comme tous les autres Conseils municipaux, ne bénéficie pas des subventions du contrat « Etat- Départements ». Ce contrat, mode de financement des projets de développement local a été institué par l'Etat central dans le cadre de la décentralisation, au moment où les Conseils départementaux ne pouvaient produire leurs ressources propres. L'Etat central octroie aux Conseils départementaux, chaque année, 1 milliard 800 millions FCFA (2 769 230 euros). Le budget du Conseil municipal vient de la dotation de l'Etat, uniquement dédiée au fonctionnement. Cette dotation est de 50 millions FCFA (76 923 euros) répartie sur 12 mois, soit 4 millions FCFA (6 154 euros) le mois.

« Ce qui ne représente presque rien compte tenu des charges ! » s'exclame le Président du conseil municipal de Nkayi. Malgré le fait que la vie associative ne soit pas développée, il existe quand même, dans le budget du Conseil municipal, une ligne destinée aux partenariats avec les organisations de la société civile. La mairie de Nkayi dispose d'une station de radio qui émet en FM (fréquence modulée). Les associations de la ville sont priées de se rapprocher de la Mairie pour faire passer leurs messages sur les ondes de la radio municipale.

Il a été constaté par la collectivité locale que les organisations de la société civile (OSC) ne participent pas aux sessions du Conseil municipal alors que la loi l'autorise puisque certaines séquences sont publiques. « Les OSC ne font pas de suggestions au Conseil municipal, alors qu'elles mènent des activités avec, parfois, des difficultés » affirme Gaston MBOUMBA, Directeur de cabinet du Président du Conseil municipal de Nkayi. La ville de Nkayi n'a pas un service qui puisse servir d'interlocuteur direct aux organisations de la société civile. L'attaché socioculturel du maire de la ville a été désigné pour faire office d'interlocuteur



Gaston MBOUMBA

des OSC. C'est le guichet des OSC à ce niveau. « Le conseil municipal a une feuille de route qui est le plan de développement local qu'il exécute point par point » conclut Gaston MBOUMBA. Une opportunité que les OSC peuvent saisir pour travailler avec le conseil municipal.

**Justin Ducker MAMBIKI
et Mesmin BIKOUTA SILA**

Conseil départemental de la Bouenza.

La collectivité locale marque son adhésion à œuvrer aux côtés du PCPA

La mission du PCPA dans la Bouenza est saluée par le vice-président du conseil départemental.

« Les départements comme les nôtres sont toujours oubliés. On a comme l'impression que ce sont des départements qui n'ont pas de problèmes. Si l'on pouvait se battre pour tenter de freiner, tant soit peu, le phénomène migratoire, je crois que c'est par l'intérieur du pays qu'on commencerait. Ma joie est grande parce que nous pensions que le PCPA était fermé. » C'est ainsi que Yves Roger MASSOUKOU, élu local et Vice-président du Conseil départemental de la Bouenza, a exprimé sa satisfaction.

Le vice-président du conseil départemental est un acteur de la société civile. Il l'a fait savoir à la délégation du PCPA : « J'ai roulé ma bosse dans la société civile. J'ai participé à la création, à l'époque, « Génération Sans Frontière ». Une association, de loi 1901, qui a fait parler d'elle dans ce pays ».

Yves Roger MASSOUKOU, a partagé quelques réalisations de l'association « Génération sans frontière » et fait un retour sur son expérience personnelle.

« Je voudrais à partir de mon vécu bas, zoulous et autres. En créant pour parler de la société civile au « Génération Sans Frontière » nous Congo. Je sais que les finance- avions pensé qu'il était de notre



Yves Roger MASSOUKOU, Vice-président du conseil départemental de la Bouenza

ments existent parce que nous devons à raccompagner l'ensemble de notre population à redevenir une, çaise 125 millions de FCFA en ma- dans sa diversité. Nous nous étions tériel, au sortir de la guerre de 1993 lancés bénévolement dans notre pour réhabiliter l'ensemble des lycées de Brazzaville. Aujourd'hui, le plus beau bâtiment du lycée technique de l'époque. Notre démarche a consisté à créer des conditions pour que lycée Chaminade un bâtiment dans ces jeunes, qui se sont affrontés et le fond de la cour c'est aussi notre qui se regardaient en chiens de œuvre. On avait fait œuvre utile à l'époque. Pour avoir accès à ce financement, nous sommes partis d'un constat : la jeunesse était divisée. Il y avait des groupes de milices appelés : ninjas, cobras, mam-

amont comme en aval, que les bénéficiaires soient impliqués afin de garantir l'appropriation du programme.

En tant que collectivité, il serait souhaitable que le PCPA apporte des appuis et qui accompagne les collectivités locales dans la prise en charge des questions de développement. Il s'agit de leur demander que dans leurs budgets soient inscrits des rubriques de formation des formateurs.

Le conseil départemental s'engage à contribuer à la démocratie locale et au développement local avec le concours du PCPA. Cependant, la présence d'un interlocuteur de la société civile au sein du conseil départemental serait un atout. Ce qui n'existe pas encore au sein conseil départemental.

En effet, « il y a encore un vide par rapport aux lois de notre côté », affirme Yves Roger MASSOUKOU, qui renchérit, « pour combler ce vide, des propositions d'attributions ont été données au vice-président. Il lui a été confié le développement local. Je crois que l'assemblée nationale votera ce texte de loi ».

Justin Ducker MAMBIKI

Julienne NKOULA, membre de l'Association des femmes de Saris, représentante de la CARESCO à Nkayi

« ... nous voulons bénéficier des appuis du PCPA à travers ARAEC »

Julienne NKOULA est membre de la Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo (CARESCO), depuis 2001, année où elle a été choisie pour représenter cette plateforme de la société civile congolaise dans la ville de Nkayi. Elle est membre de l'Association des femmes de SARIS. Elle est plus active dans l'accompagnement des associations. Nous l'avons rencontrée à la séance de travail entre la Cellule exécutive du PCPA et l'Association route, agriculteurs et éleveurs du Congo (ARAEC).

En quoi consiste votre accompagnement ?

Je contribue au dynamisme des associations en leur apportant la formation à la vie associative, en les accompagnant à la rédaction des statuts et règlement intérieur, en leur faisant connaître la procédure de la déclaration officielle d'une association pour l'obtention du récépissé ou d'un autre acte équivalent. J'aide, également, à la mise en place d'un programme d'activités, l'élaboration d'un projet et à la recherche des financements.

Qu'est-ce qui explique votre présence à cette rencontre ?

J'ai salué l'initiative. Cet échange direct avec une organisation est une bonne chose. Notre association est partenaire de l'Association route, agriculteurs et éleveurs du Congo (ARAEC) de Nkayi. De ce fait, nous voulons bénéficier des appuis du PCPA, à travers ARAEC. L'intervention de la Coordinatrice du PCPA m'a beaucoup édifié sur ce programme. C'est un plus pour l'association et moi-même. Au nom de notre association, j'ai fait savoir à cette rencontre que nous allons partager notre siège de Nkayi avec ARAEC. Car quand on travaille ensemble on crée le dynamisme, la crédibilité et la responsabilité. Ce sont là, les valeurs cardinales d'une association et que la Coordinatrice vient de me rappeler. Dans ce sens, nous travaillons déjà avec les Pouvoirs publics locaux. Nous venons en appui à leurs actions. Lorsqu'ils ont besoin de la société civile pour travailler elle, nous répondons favorablement. La collaboration se passe bien.

Quelles sont vos activités ?

Nous sommes dans l'agriculture. Nous produisons de l'arachide et du maïs même si la production est faible à cause des équipements que nous utilisons. Nous visons à intensifier notre action afin de porter des grands projets. Pour réussir à intensifier les actions nous misons beaucoup sur le PCPA grâce à la collaboration avec ARAEC. C'est pour cela que nous souhaitons, au niveau local, créer une plateforme pour plus d'efficacité.

Propos recueillis par :

Justin Ducker MAMBIKI.



Julienne NKOULA

Congo – Chine

« Les organisations de la société civile des deux pays peuvent travailler en partenariat », Roland Parfait GOMA

Du 6 au 26 juin 2013, sur invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine, une délégation des organisations membres du Programme Concerté Pluri-Acteurs en République du Congo a pris part à un séminaire sur le « renforcement des capacités des organisations non gouvernementales des pays africains francophones ». Ce séminaire s'est tenu à Fuzhou, capitale de la province du Fujian. Enoch MANAKA, de l'Association Jeunesse Action et Développement (AJAD) et Roland Parfait GOMA, Secrétaire général de l'Association pour la Promotion de l'Initiative Privée (APIP) ont représenté la société civile du Congo à ce séminaire. Les deux associations sont membres de la plateforme « Education, Formation et Insertion ». Roland Parfait GOMA, a bien voulu échanger avec nous sur ce séminaire.

Que retenir-vous de cette visite ?

Nous sommes heureux que le Gouvernement Chinois ait lancé les invitations à des pays francophones d'Afrique. Neuf pays ont été présents dont le Congo. L'invitation est arrivée à notre Ministère des affaires étrangères qui l'a transmise au PCPA. Le PCPA a lancé, auprès de la plateforme « Education, Formation et Insertion » une procédure d'appel à candidature pour sélectionner 3 délégués d'organisation de la société civile (OSC) selon des bases objectives. « Des neuf délégations qui étaient représentées en Chine, celle du Congo a impressionné même les collègues africains parce qu'elle représentait réellement la société civile.

Nous avons été agréablement surpris de constater qu'en Chine il y a une société civile. C'est vrai que son contenu n'est pas le même qu'en occident mais les missions sont proches. Nous avons pu nous rendre compte de son dynamisme, son objectivité et de son importance dans la vie du peuple chinois au quotidien.

Comment est-elle organisée ?

Nous avons remarqué que cette société civile travaille sur des thématiques bien précises avec une occupation territoriale bien ciblée. Et surtout, qu'elle fonctionne sans quasiment recevoir les ressources financières venant de l'extérieur de la Chine. Les fonds avec lesquels ces organisations exécutent les tâches de terrain proviennent de leurs Pouvoirs publics, à l'échelle nationale, provinciale, municipale ou à celle des districts. Il y a deux principales forces qui sont impliquées dans le développement du pays : les Pouvoirs publics qui

font toutes les prestations administratives et sociales et il y a le marché qui travaille pour générer plus de profit au capital investi. Ces deux forces génèrent dans leur fonctionnement des inégalités telles que, quelque soit leur bon-



Roland Parfait GOMA

ne volonté elles n'ont pas les capacités techniques, les approches et les procédures pour pallier à ces inégalités. Elles confient cette tâche à la société civile dont les activités sont financées. C'est comme dans un principe « de pollueur payeur ». Sachant qu'ils ont été à l'origine de ce dysfonctionnement, et qu'ils n'ont pas les capacités de les résoudre, ils décident de mettre à la disposition des organisations de la société civile les ressources financières et humaines nécessaires.

L'Etat affecte des fonctionnaires qu'ils rémunèrent au sein des organisations de la société civile. C'est une forme de subvention de la part de l'Etat.

(Suite page 15)

DITES-NOUS : DROITS DE L'HOMME OU DROITS HUMAINS ?

Notre réflexion est bâtie sur un constat qui prend de plus en plus de l'ampleur, celui de l'emploi ou de l'utilisation des concepts juridiques droits de l'homme et droits humains. Ce débat conceptuel est d'autant plus interpellateur que les instruments de protection des droits de l'homme, au niveau international et régional, chutent pour parler des droits de l'homme. Mais qu'en est-il des droits humains ? Nous vous en donnons quelques preuves.

La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 énonce dans son préambule ce qui suit : « *Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme* ».

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 10 décembre 1948, a fortifié le mouvement international pour les droits de l'homme.

La Déclaration, qui se veut "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations", énonce, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux dont tous les êtres humains devraient jouir. Au fil des ans, son statut de norme fondamen-

tales des droits de l'homme, que tous les hommes devraient respecter et protéger, a été largement reconnu. La Déclaration, avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux protocoles facultatifs, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels forment ensemble la Charte internationale des droits de l'homme.

La charte africaine des droits de l'homme et des peuples énonce, à son tour, la chose suivante : La Commission s'inspire du droit international relatif aux droits de l'homme et des peuples, notamment des dispositions des divers instruments africains relatifs aux droits de l'homme et des peuples, des dispositions de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des dispositions des autres instruments adoptés par les Nations Unies et par les pays africains dans le domaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que des dispositions de divers instruments adoptés au sein d'institutions spécialisées des Nations Unies dont sont membres les parties à la présente Charte.

Le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique, note, en quatrième paragraphe, que les articles 60 et 61 de la Charte

africaine des droits de l'homme et des peuples reconnaissent les instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme et les pratiques africaines conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et des peuples, en tant que principes de référence importants pour l'application et l'interprétation de la Charte africaine.

Finalement, les droits de l'homme, qu'est-ce que c'est ? Il est donc intéressant de commencer par définir quelques mots et concepts, question de bien percevoir la pertinence et l'intérêt de la question et terminer par une réflexion sur le rôle que doivent jouer les Organisations de la société civile (OSC) dans l'application des traités des droits humains.

Homme est un nom commun désignant un membre de l'espèce des homos sapiens, c'est-à-dire un homme ; une femme ; un enfant ou une personne.

Droits est un nom commun aussi désignant des choses auxquelles nous avons droit ou qui nous sont permises ; des libertés garanties par la Constitution du 20 janvier 2002 s'agissant de notre pays (Congo-Brazzaville).

Enfin, le concept ou l'expression droits de l'homme renvoie à un ensemble des droits qui sont les nôtres simplement parce que nous sommes humains.

En rappel, les droits de l'homme sont basés sur le respect de

l'individu. Leur principe fondamental est qu'une personne est un Etre moral et rationnel qui mérite d'être traité avec dignité. Ainsi, on les appelle droits de l'homme parce qu'ils sont universels, ils s'appliquent à tout le monde, peu importe que l'on est et ou l'on vit simplement du fait d'être humain.

Par ailleurs, lors d'un voyage de Madame Ségolène Royale en Chine, aux différentes questions posées par les journalistes sur le thème mondialisation et droits humains, elle n'avait jamais osé parler directement des droits de l'homme, elle parlait des droits humains.

Plus étonnant encore, Madame Royale, cherchant à concilier mondialisation et droits humains, selon l'article d'Isabelle Mandraud, mettait toujours entre guillemets les droits humains et en italique, comme pour nuancer cette expression des autres et suscitant un regard particulier sur l'universalisation effective des principes proclamés par les Nations Unies, mais aussi sur la nette compréhension de la question des droits de l'homme en notre temps.

Apparaît nettement une divergence d'opinion sur la compréhension profonde de ces deux expressions du reste capitale dans la mise en œuvre des instruments aussi bien internationaux que régionaux sur les mécanismes de protection des droits de l'homme.

(Suite page 16)

Congo – Chine

Ces deux forces c'est-à-dire les Pouvoirs publics et le marché font que la société civile ait les ressources financières et humaines pour corriger les inégalités et les dysfonctionnements sur le terrain.

Ces organisations sont-elles organisées en plateformes ?

Nous n'avons pas eu le temps de constater cette forme d'organisation mais nous pouvons dire que les organisations de la société civile sont bien structurées et travaillent sur

des thématiques claires. Le nombre de ces organisations est très impressionnant. La principale leçon que nous tirons est l'ancrage territorial et la spécialisation sur des thématiques, ce qui est un peu contraire à notre mode d'organisation au Congo. Nous avons des organisations de la société civile qui embrassent plusieurs thématiques.

Est-ce des passerelles sont possibles avec la société civile congolaise ?

Les organisations de la société civile des deux pays peuvent travailler en partenariat mais le contact avec une organisation non gouvernementale de Chine n'est pas direct. Il faut passer par les canaux officiels que sont l'Ambassade de Chine ou le Gouvernement chinois qui établissent le contact avec l'association correspondante ou partenaire. Dans ces conditions le partenariat se noue aisément.

Nos organisations peuvent saisir ce

genre d'occasions puisque nous avons vu des associations chinoises qui sont actives en Afrique, surtout, l'Afrique anglophone. Par exemple, il y a une association YBC (Young Business of China) qui fait de l'appui à l'entrepreneuriat au Kenya. Il est juste question de savoir que les contacts de partenariat avec les associations chinoises obéissent à des procédures.

Propos recueillis par :
Justin Ducker MAMBIKI

DITES-NOUS : DROITS DE L'HOMME OU DROITS HUMAINS ?

(Suite de la page 16)

Une question : que sont les droits humains ? Il est bon, d'emblée, de nuancer le droit international humanitaire qui est défini comme un ensemble de règles, qui, des raisons humanitaires, vise à limiter les effets des conflits armés. Il limite les choix des moyens, des méthodes de guerre, également appelé « droit de la guerre » (droit de la Haye), et il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats, également appelé « droit des conflits armés » (droit de Genève). Ce dernier est principalement consacré dans les Conventions de Genève de 1949. Les droits humains sont ceux que possède chaque individu face à l'appareil étatique. Leur but est la protection fondamentale de la personne humaine et de sa dignité, en temps de paix comme en temps de guerre. Ces droits sont garantis par divers traités internationaux et régionaux, mais aussi par des textes non-contraignants établis sous l'auspice des Nations Unies, qui servent à établir des standards internationaux applicables à tous. Le plus célèbre de ces textes est la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948. Pourtant, on semble comprendre, à la lumière des définitions énoncées

ci-dessus que les deux concepts humains ? Il est bon, d'emblée, de nuancer le droit international humanitaire qui est défini comme un ensemble de règles, qui, des raisons humanitaires, vise à limiter les effets des conflits armés. Il limite les choix des moyens, des méthodes de guerre, également appelé « droit de la guerre » (droit de la Haye), et il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux combats, également appelé « droit des conflits armés » (droit de Genève). Ce dernier est principalement consacré dans les Conventions de Genève de 1949. Les droits humains sont ceux que possède chaque individu face à l'appareil étatique. Leur but est la protection fondamentale de la personne humaine et de sa dignité, en temps de paix comme en temps de guerre. Ces droits sont garantis par divers traités internationaux et régionaux, mais aussi par des textes non-contraignants établis sous l'auspice des Nations Unies, qui servent à établir des standards internationaux applicables à tous. Le plus célèbre de ces textes est la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948. Pourtant, on semble comprendre, à la lumière des définitions énoncées

exemple, désignent, en réalité, les droits des deux genres (homme et femme). C'est certainement cette dernière opinion réaliste du reste et au plan international et même régional voire sous-régional que les membres d'une de ses plateformes du Programme Congolais Pluri-Acteurs en sigle PCPA Congo avait préféré l'intitulé : Groupes vulnérables et Droits humains. Enfin, n'oublions pas que, par le passé, Amnesty International était intervenue auprès de la Haut commissaire aux droits de l'homme pour faire que le nouveau conseil soit baptisé en conséquence, mais sans succès. L'Association Juristes sans Frontières (A.J.S.F) estime, comme tant d'autres ONG, continuer à utiliser les termes officiels des Nations Unies, en parlant du Conseil des droits de l'homme ou de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme.

Qu'attendons-nous des Organisations de la société civile dans l'application des traités internationaux, régionaux et sous-régionaux des droits humains ?

La réunion bilan de la plateforme groupes vulnérables et droits humains du PCPA Congo, tenue du 16 au 18 septembre 2013, à Brazzaville, aura permis de jeter un regard particulier sur ses missions et sur son plan stratégique. Loin de faire un point succinct de ces travaux, l'objectif, pour nous, est de rappeler que le travail des OSC intervenant dans la thématique des droits humains trouve sa légitimité dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci affirme que : « Tous les organes de la société, ayant cette déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent (...) de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international la reconnaissance et l'application ». Concrètement, le travail des OSC des droits humains c'est de présenter des rapports sur la situation de ces droits, en général ; enquêter sur des prétendues violations dans des cas concrets ; assister les victimes et intervenir en leur faveur auprès des Autorités compétentes. En outre, elles mobilisent l'opinion publique contre des gouvernements qui violent systématiquement et gravement les droits humains, publier des rapports sur le respect des droits humains à l'intention des organes de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et naturellement faire un grand travail de lobbying.

Blanchard NGOUALA

**Pour d'autres informations du Programme Concerté Pluri-Acteurs,
consultez notre site internet : www.pcpacongo.org**